



## Abandon de domicile demande de divorce

-----  
Par tiisabelle

Mon mari a quitté le domicile en juillet 2018. Depuis, il n'a plus contribué aux charges du ménage et j'assume seule le remboursement du crédit immobilier (qui finit en 2026) et d'un prêt à la consommation commun (qui finit en 2021). Nous n'avons plus aucun contact. Le bien immobilier qui est aussi ma résidence a été financé pour presque la moitié par mes fonds propres (provenant d'un bien acquis avant mariage que j'ai vendu). Nous sommes mariés sous le régime de communauté réduite aux acquêts. Le remploi est mentionné dans l'acte. A ce jour aucune demande de divorce de sa part, mais il a une compagne avec qui il vit (en location). Je voudrais divorcer et garder le bien. Quelles démarches faire ? Devrais je assumer seule les frais de ce divorce et ceux pour faire cesser l'indivision et garder le bien ? Puis je obtenir qu'il paye sa part de crédit pour me permettre d'avoir les moyens d'entamer une procédure ? Je n'ai pas droit à l'aide judiciaire mais comme je rembourse la totalité des crédits et impôts seule je ne pourrais pas payer les frais de divorce.

-----  
Par Emilya

Bonjour,

Vous devez engager un [\[url=http://www.ulaw.be/fr/\]](http://www.ulaw.be/fr/)avocat[/url] si vous voulez vraiment divorcer, il répondra à toutes vos questions.